

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3568>

Au journal officiel du 30 octobre 2012

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mardi 30 octobre 2012

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine / Examen d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal / Dispositif des certificats d'économies d'énergie / Périmètre de l'Etablissement public du Marais poitevin / Regles de construction parasismique / Report de l'entrée en vigueur de la sanction du défaut de possession d'un ethylotest par le conducteur

[1]

Concours et examens

– Arrêté du 4 octobre 2012 portant ouverture de [concours interne et externe d'attaché territorial de conservation du patrimoine](#) NOR : INTB1237581A

– Arrêté du 9 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 29 mai 2012 portant ouverture au titre de l'année 2013 de l'[examen professionnel d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1re classe par le service interrégional des concours adossé au centre de gestion d'Ille-et-Vilaine représentant le Grand Ouest \(Bretagne, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Pays de la Loire\)](#) NOR : INTB1237425A

Energie

– Arrêté du 4 octobre 2012 portant [validation de programmes d'information, de formation et d'innovation en faveur de la maîtrise de la demande énergétique dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie](#) NOR : DEVR1236956A [2]

– Arrêté du 4 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux [modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie](#) NOR : DEVR1237023A [3]

Environnement

– Arrêté du 12 octobre 2012 relatif à la [définition du périmètre de l'Etablissement public du Marais poitevin](#) NOR : DEVL1234443A

Risques naturels

– Arrêté du 25 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux [règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »](#) NOR : ETLL1234856A [4]

Transports et voirie

– Décret n° 2012-1197 du 29 octobre 2012 modifiant le décret n° 2012-284 du 28 février 2012 relatif à la [possession obligatoire d'un éthylotest par le conducteur d'un véhicule terrestre à moteur](#) NOR : INTS1235138D [5]

[L'intégralité du JORF n°0253 du 30 octobre 2012](#)



[1] Photo : © Kret

[2] Cet arrêté rend éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie dix programmes d'accompagnement : cinq programmes d'information (annexe I), un programme de formation (annexe II) et quatre programmes d'innovation en faveur de la maîtrise de la demande énergétique (annexe III).

[3] Cet arrêté vient modifier l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie afin de prendre en compte la création en 2011 du gazole non routier.

[4] Cet arrêté reporte la date de fin de période transitoire d'application des règles de construction parasismique, initialement prévue au 31 octobre 2012, jusqu'au 1er janvier 2014. Ce report permet de pouvoir continuer à appliquer les règles issues de la réglementation précédente et de donner le temps aux professionnels concernés de mettre à jour les documents techniques par rapport à la nouvelle règle de construction Eurocode 8 introduite par l'arrêté du 22 octobre 2010.

[5] Depuis le 1er juillet 2012, tout conducteur est tenu de posséder un éthylotest non usagé, disponible immédiatement. A défaut, le conducteur est passible d'une amende (contravention de la première classe). L'entrée en vigueur de cette sanction avait été arrêtée, à l'origine, au 1er novembre 2012. Elle est reportée au 1er mars 2013. Ce délai supplémentaire de quatre mois doit permettre aux forces de police et de gendarmerie de continuer à sensibiliser les conducteurs et à les informer de leurs obligations.